

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Opération d'aménagement du secteur du chevalement - Commune de Susville

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ISERE AMENAGEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

MILLERET Dominique

RCS / SIRET

5 2 4 | 1 1 9 | 6 4 1 | 0 0 0 | 1 6

Forme juridique

SPL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code est supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> .

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le présent projet consiste en l'opération d'aménagement formant un quartier mêlant activités et habitations. Une première phase de travaux comprenant la viabilisation des lots et la création de voiries est gérée par ISERE AMENAGEMENT suite au dépôt d'un ou plusieurs permis d'aménager. Dans un deuxième temps, les permis de construire seront établis pour la construction d'habitations et de zones d'activités. Aucun travaux de démolition n'est prévu.

Le projet est présenté dans la partie 1.2 de la note technique jointe.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Les objectifs de l'aménagement sont les suivants :

1. Relancer le développement démographique de la commune;
2. Accueillir de jeunes ménages avec enfants afin d'enrayer le vieillissement de la population et soutenir les effectifs scolaires;
3. Développer une offre d'habitat qualitative avec des produits variés adaptés à la demande et aux revenus des ménages;
4. Rester économe en foncier en développant du foncier sur un sol artificialisé
5. Renforcer les pôles du Villaret - La Robine qui accueillent les services, commerces, équipement existants et futurs;
6. Valoriser les composantes naturelles du site, la trame verte et bleue : présence de la Jonche, de la Mouche et des ripisylves;
7. Favoriser les liens des nouveaux projets avec les quartiers environnants, les équipements, commerces, services;
8. Prévenir les risques naturels et miniers dans les aménagements futurs.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux consistent en la création de voiries et de réseaux afin de viabiliser les terrains.

Les principaux travaux seront la création de tranchées pour le passage des réseaux, des terrassements pour les structures de voiries et les espaces verts et la mise en place de revêtements définitifs sur la voirie et des plantations pour le projet paysager. Viendront ensuite la réalisation de travaux nécessaires à la mise en place des bâtiments.

Il s'agira alors pour l'essentiel d'opération de terrassement, de construction et de raccordement aux réseaux créés.

Cf. partie 1.2.1 de la note technique jointe

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Des pôles d'activités seront créés et de nouveaux logements seront disponibles sur la commune de Susville. Les sols artificialisés par l'ancienne activité minière seront revalorisés en terrains à bâtir. Ce projet d'aménagement comprendra des voies publiques et des voies privées ainsi qu'un espace vert au Sud Est, sillonnant le long du cours d'eau de la Jonche.

Cf. partie 1.2.2 de la note technique jointe.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le présent projet est potentiellement soumis à déclaration ou autorisation concernant la rubrique suivante de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement (nomenclature IOTA) : rubrique 2.1.5.0 : assainissement pluvial du projet. Une déclaration semble nécessaire pour un bassin versant intercepté estimé à 11,7ha.

Le projet ne devrait pas être soumis à la rubrique 3.3.1.0, concernant la présence de zones humides sur l'emprise du projet, le but du maître d'ouvrage étant de les éviter. Si un dossier Loi sur l'Eau s'avère nécessaire, une notice d'incidences Natura 2000 sera réalisée. Le présent projet peut également être soumis à demande de dérogation espèces protégées.

Les opérations immobilières qui seront effectuées sur les lots commercialisés seront quant à elles en fonction de leurs natures soumises à permis de construire ou permis d'aménager.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du projet :	8,8 ha
Surfaces dédiées à l'emprise des lots bâtis :	6,8 ha
Emprise des espaces publics (espaces verts, cheminements et voirie) :	1,7 ha

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rue du Pont de la Fange -  
38 350 SUSVILLE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 4 ° 5 5 ' 2 8 " 03N Lat. 0 5 ° 4 6 ' 4 7 " 50E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	820003700 Massif du Grand Serre et du Tabor de la Matheysine
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Susville est concernée par un PPBE approuvé le 7 mars 2011. La route nationale N85 qui longe le projet est classée en catégorie 3. La zone réglementaire affectée par le bruit est de 100 m de part et d'autre de la voie.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des habitats humides ont été identifiés lors des inventaires naturalistes réalisés par Ecosphère entre le 10 juillet 2020 et le 2 juin 2021. Un fourré arbustif et une prairie humides occupent la zone d'étude au Sud-Ouest et au Sud-Est (cf. carte des habitats en partie 3.2.2 de la note technique). La délimitation de zones humides sur critères pédologiques a également été réalisé.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude est concerné en partie par le Plan de prévention des risques naturels et miniers du plateau Matheysin (PM1), approuvé le 11 juin 2019. La zone concernée se trouve au niveau du chevalement, comme le localise la carte en Annexe 12 de la note technique jointe au CERFA.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude se trouve au droit de trois anciens sites BASIAS (RHA3802067, RHA3802060, RHA3802838). Une étude HISTORIQUE de l'occupation du site a été réalisée, ainsi qu'une campagne de sondages, mis à disposition en annexe 9 et 10 de la note technique jointe.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à 7,3 km au Sud-Est. Il s'agit du site " Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon. La carte en annexe 6 de la note technique jointe localise ce site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non défini à ce stade du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans la mesure du possible et si leur caractéristiques géomécaniques le permettent, les matériaux du site sont réutilisés in-situ. Les matériaux extraits pour la création de tranchées pourront être réutilisés pour les combler, une fois les réseaux installés. Des matériaux nobles seront probablement à apporter sur site pour permettre de fonder convenablement les voiries carrossables.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les principaux enjeux écologiques sont localisés autour des cours d'eau de la Jonche et de la Mouche. L'emprise du projet concerne des zones à enjeu globaux moyen (cf. partie 4.2.7 de la note technique jointe) Le projet prévoit de préserver les cours d'eau du site, ainsi que leur berge et leur ripisylve, principal zone à protéger du projet, et d'ainsi éviter sa détérioration.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à 7,3 km au Sud-Est. Il s'agit du site "Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'ornon. La carte en annexe 6 de la note technique jointe localise ce site.  Le site du projet s'inscrit dans le contexte urbain de la commune de Susville. Il n'a pas de lien avec les habitats de forêts, de landes et de prairies de fauche des versants du col d'ornon. De fait, le projet n'a pas d'incidences sur le site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera la consommation d'espaces naturels tels que des pelouses, prairies de fauche et friches. Toutefois, aucune activité sylvicole n'est pratiquée et les boisements et les ripisylves de la zone d'étude seront maintenus sur les berges des cours d'eau de la Jonche et de la Mouche.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est concerné par le risque minier. Un Plan de Prévention des Risques Miniers est applicable. A proximité de l'emprise du projet, et plus précisément autour du puits du Villaret se trouvent : - une zone de risque faible d'effondrement localisé, - une zone de risque faible de gaz de mine.  Toutefois, le projet est situé en dehors des abords du puits du Villaret.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet est potentiellement concerné par des risques sanitaires car le projet s'implante dans une ancienne zone minière. Ainsi, une étude historique et une campagne de sondages de pollution des sols a été réalisée (annexe9-10 de la note technique jointe). Une synthèse de l'étude de pollution est dans la partie 5.3 de la même note. Des investigations supplémentaires en 2022 pourraient aboutir à un plan de gestion et une EQRS le cas échéant.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induit une augmentation du trafic en phase chantier, lors des passages des engins. En phase d'exploitation, une augmentation du trafic sera liée à l'attractivité économique et aux déplacements des futurs usagers du quartier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet sera à l'origine de nuisances sonores liées aux opérations de chantier et à la circulation des engins. En phase exploitation, la hausse des trafics ainsi que l'occupation du site par des activités humaines seront également génératrices d'émissions sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase de travaux pourra être à l'origine de vibrations liées au passage d'engins lourds.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Situé en zone périurbaine, la zone commerciale actuelle à l'Est du projet est éclairée la nuit. Cela sera également le cas après sa création. Le projet prévoit également des éclairages en phase d'exploitation, mais dont les période d'éclairage seront adaptés aux enjeux liés à la présence de chiroptères observés sur le site (voir partie 4.2.9 de la note technique jointe).
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet émettra indirectement des émissions atmosphériques de par l'augmentation de trafic routier en phase chantier et d'exploitation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux ruisselantes sur les surfaces imperméabilisées du projet seront collectées et infiltrées directement dans le sol, par le biais de noues d'infiltration ou de bassins, le sol de la zone d'étude ayant une forte perméabilité (cf. rapport étude géotechnique réalisé par Géolithe, dans la note technique). Un traitement sera mis en place si nécessaire.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les lots d'aménagement du projet sont voués à la création d'habitations et de zones d'activités. Ces constructions seront réalisées sur des terrains qui seront viabilisés. Des eaux usées seront donc générés en phase exploitation. L'ensemble des bâtiments créés seront raccordés au réseau existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation de la zone aménagée du projet sera à l'origine de production de déchets ménagers, enlevés conformément à la législation en vigueur. En phase travaux le projet sera à l'origine de déchets de chantier. Ces déchets seront évacués et traités conformément à la législation. En phase exploitation, les activités humaines présentes sur le site seront également à l'origine de déchets. L'ensemble de ces déchets seront collectés et traités ou valorisés conformément au plan de collecte des déchets de la communauté de communes.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas à proximité de monument historique, ou de site inscrit ou classé. Le chevalement fait partie des sites d'intérêt de l'Isère. Le site est aménagé en continuité du tissu urbain existant. L'occupation des sols du site sera modifiée ce qui implique de fait une modification des perceptions paysagères. Au regard de la présence de reliefs aux abords, le site du projet est visible depuis différents points de vue, urbain. Les vues sur le grand paysage et sur le chevalement seront préservées.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet entraînera essentiellement la consommation d'espaces en friches industrielles et de sols artificialisés, et de quelques poches naturelles réinstallées sur cet ancien tènement issu de l'activité industrielle. Il s'implante sur des espaces urbanisés à vocation économique et résidentielle (dent creuse) Le cours d'eau et ses abords directs en zone naturelle ne seront pas modifiés. Une trame d'espaces verts requalifiés sera mise en place (1,3ha revégétalisés).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet de centrale photovoltaïque au sol sur un ancien terroir, a été identifié à environ 40 m au Nord du site du présent projet. Ce dossier (n° 2019-ARA-AP-00832) n'a pas encore fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale, au 29/07/2019. Le permis de construire a été accordé par arrêté le 9 décembre 2019.

Concernant le paysage, les deux projets s'inscrivent en continuité du tissu urbain existant.

D'autre part, une légère consommation d'espaces naturels se cumule entre les deux projets. Toutefois, les projets s'implantent en premier lieu, sur des sites dégradés.

Il est peu probable qu'en phase travaux, des nuisances sonores, de vibration, d'émissions de poussières et lumineuses pourraient se cumuler, car le chantier photovoltaïque sera probablement lancé de manière anticipée au projet urbain. Un parc photovoltaïque engendre également potentiellement des déchets divers et ménagers en phase chantier. Les travaux ne devraient pas être concomitants. En effet, les travaux de la centrale solaire ont débuté en octobre 2021 et la société gérante Gaz Électricité de Grenoble prévoit une mise en service pour l'été 2022. Les travaux du présent projet sont prévus pour 2023, comme indiqué dans la partie 1.2.1.1.2. de la note technique.

Aucun autre projet n'a été identifié dans un rayon de recherche d'environ 7 km autour du site du présent projet.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

L'ensemble des eaux pluviales générées par le projet sera collecté et infiltré par le biais de noues d'infiltration. Un bassin de rétention pourra également être créé au besoin, pour gérer la filtration de l'eau nécessaire.

Les cours d'eau, leurs berges et les ripisylves de la zone d'étude seront préservés en l'état.

Des mesures seront mises en place lors de la réalisation des travaux afin de contenir tout risque de pollution accidentelle et limiter les nuisances sur les riverains et les milieux naturels (choix de la période d'intervention, horaires des travaux, ...).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cf. partie 2. de la note technique jointe.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <b>VOIR ANNEXE2 NOTE TECHNIQUE JOINTE</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <b>VOIR ANNEXE3 NOTE TECHNIQUE JOINTE</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <b>VOIR ANNEXE4 NOTE TECHNIQUE JOINTE</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <b>VOIR ANNEXE 5 NOTE TECHNIQUE</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <b>VOIR ANNEXE 6 NOTE TECHNIQUE JOINTE</b>	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Une note technique est jointe à la présente demande d'examen au cas par cas. Elle contient les annexes demandés, ainsi qu'une présentation du projet tant en phase travaux qu'en phase exploitation avec les principaux effets de ces phases sur les milieux physiques, naturels, humains et une synthèse des différentes études réalisées à ce jour.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Grenoble

le,

16/03/2022

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Par délégation,  
Le Directeur du Service Aménagement et des Infrastructures  
**Dominique MILLERET**

**ISERE AMENAGEMENT**

34 rue Gustave Eiffel

38028 GRENOBLE CEDEX 1

Tél. 04 76 70 97 97

SPL - SA au capital de 1 180 000 €

SIRET 524 119 641 00016 RCS Grenoble - APE 4110C

TVA CEE FR 90 524 119 641